

CANDIDATS RECHERCHÉS - Administrateurs au conseil d'administration

Trois postes d'administrateur sont à combler au conseil d'administration de l'ACEF, conseil qui en compte cinq. Le mandat du conseil d'administration exige de la part des administrateurs des compétences pertinentes et diversifiées leur permettant de s'acquitter de leurs tâches avec succès.

CONDITIONS DE BASE D'ADMISSIBILITÉ

En vertu des règlements généraux de l'ACEF à l'article 19 pour être membre du conseil d'administration :

- a. il faut être membre en règle de la coopérative ;
- b. il ne faut être frappé d'aucun des interdits établis par la loi (art. 327, 329 et 330 du Code civil du Québec) ;
- c. il faut accepter de se soumettre aux exigences et vérifications exigées par les règles de bonne conduite (faillite et absence d'empêchement) établies par le conseil d'administration pour l'ensemble des membres actifs.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence avec la mission de l'ACEF il faut :

- a. Connaître l'ACEF et adhérer à sa mission
- b. Partager les valeurs de l'ACEF
- c. Garantir sa disponibilité non seulement pour participer aux réunions du conseil, mais également pour faire éventuellement partie de comités ou agir comme facilitateur pour le CA ou la direction dans les domaines de l'expertise détenue.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Le conseil d'administration et la direction ont donc évalué le profil des administrateurs en place pour compléter et enrichir l'équipe ; en 2019-20 les expertises professionnelles suivantes sont recherchées :

1. Un profil en développement des affaires

- a. Le candidat a une expérience de développement des affaires
- b. Le candidat a une facilité à s'exprimer et à réseauter
- c. Le candidat est sensible aux enjeux de développement stratégique en milieu communautaire et d'économie sociale
- d. Le candidat a l'intérêt de participer à la diversification du financement

2. Un profil en développement organisationnel

- a. Le candidat détient une expérience en gestion des ressources humaines
- b. Le candidat possède une expérience du milieu communautaire et en connaît bien ses particularités et enjeux
- c. Le candidat a une expertise dans la mise en place de mécanismes et outils de gestion de la relation client

3. Un profil en communication - marketing

- a. Le candidat est sensible aux besoins d'une petite organisation désireuse d'accroître sa notoriété
- b. Le candidat a participé au développement d'une image de marque et outils de communication d'une organisation
- c. Le candidat a l'intérêt de mettre son réseau aux services de l'ACEF
- d. Le candidat est capable de créativité et de motivation afin de travailler dans un contexte budgétaire restreint

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Afin d'assurer un conseil d'administration diversifié et aligné avec les besoins du milieu, divers éléments sont souhaitables mais non disqualifiant.

Pour une représentativité de son territoire, le candidat provient ou connaît bien le territoire de la Chaudière-Appalaches.

Pour une diversité des membres administrateurs représentant les cycles de vie la clientèle ACEF, le candidat recherché a entre 20 et 55 ans.

Le candidat doit être disposé à appliquer les valeurs suivantes.

Compétence

1. S'acquitter de ses tâches avec professionnalisme. Mettre à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Être responsable de ses décisions et de ses actes.

Intégrité

2. Se conduire d'une manière juste et honnête. Éviter de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'exercice de ses fonctions. Prendre ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable.

Loyauté

3. Être conscient qu'il est un représentant de l'ACEF auprès de la population et des partenaires. Servir la mission de l'organisme. Agir de façon à ne pas y porter préjudice.

Respect

4. Manifester de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'exercice de ses fonctions. Faire preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'exercice de ses fonctions. Faire preuve de diligence et éviter toute forme de discrimination et de jugement de valeurs.

Leadership

5. Exercer ses fonctions de manière proactive et apporter une contribution significative dans le traitement des dossiers soumis au conseil.

EXCLUSION

- Les employés et les administrateurs des bailleurs de fonds de l'ACEF

Faire parvenir le bulletin de mise en candidature, votre adhésion de membership et votre CV au plus tard le 31 mai 2019, et ce, à l'adresse suivante : e.st-hilaire@acefrsq.com

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra le 13 juin 2019 en fin de journée.